

nos démarches futures? L'énorme augmentation de notre dette publique montre bien ce que l'on a dépensé; mais, en échange de tout cela, le Gouvernement a-t-il appris quoi que ce soit de nature à lui permettre de faire face à la situation au cours de l'hiver prochain? Si l'on avait institué une commission du genre de celle que j'ai indiquée, cette commission se trouverait maintenant bien renseignée sur toutes les conditions qu'offre ce problème d'un bout à l'autre de notre pays. Elle aurait appris à connaître les organisations et les particuliers qui méritent qu'on leur fasse confiance, comme aussi les autres qui n'en sont pas dignes. Elle aurait été en mesure de renseigner le Gouvernement, et cela d'une manière intelligente et pratique. Au reste, une commission de ce genre aurait été en état de renseigner un comité parlementaire sur l'adoption des moyens à prendre pour que la situation créée par le chômage ne se répète pas, ou du moins ne s'aggrave pas. Il faut, de toute nécessité, établir un système d'assurance contre le chômage. Or, la chose n'est possible au Canada qu'à la suite d'une étude approfondie et éclairée de toute la question. Le Gouvernement, ou le Parlement, peuvent-ils espérer obtenir un concours plus précieux que celui que pourrait lui offrir un groupe d'hommes et de femmes qui, pendant une période de deux ou trois ans et même davantage, ont porté une attention toute particulière à l'étude de ce problème? Je dis au premier ministre (M. Bennett) que le Gouvernement a totalement failli à la tâche, non seulement en ne réussissant pas à fournir du travail à ceux qui n'en ont pas, mais aussi en se révélant incapable même de trouver un moyen de parer au retour de conditions semblables.

Je pourrais consacrer beaucoup de temps à signaler les insuffisances du ministère à ce point de vue, mais tel n'est pas mon but cet après-midi. Je préfère pour le moment insister sur ce que nous, de ce côté-ci, n'avons cessé de répéter depuis le commencement. Le Gouvernement admet maintenant qu'il ne suit plus un programme, et qu'il s'en tient au système des allocations. Il devrait tout d'abord réunir les hommes et les femmes qu'il pourrait consulter et, à la suite des conseils que ce groupe lui donnerait, il devrait nommer un comité national qui s'occuperait de la solution de cet important problème. Pendant ce temps, un comité parlementaire devrait aborder immédiatement l'étude de la question de l'assurance contre le chômage dans le but de saisir le Parlement d'un projet de ce genre le plus tôt possible.

Je touche maintenant au seul autre paragraphe du discours du trône faisant allusion à

une proposition concrète à être présentée au Parlement, ou mieux que l'on espérait pouvoir présenter à la Chambre. Le problème que pose la question de la monnaie, du crédit et des opérations de banque suit de près, en importance, celui du chômage. Les questions du niveau des prix, du pouvoir d'achat, du crédit et de l'intérêt ne sont-elles pas l'objet d'une grande attention dans les discussions publiques, dans notre pays comme dans les autres? La population du Canada avait le droit de s'attendre à ce que dans le discours du trône, cette année surtout, le Gouvernement fasse connaître bien catégoriquement son programme relativement à la question de la monnaie, du crédit et des opérations de banque. Au lieu de cela, nous n'y voyons qu'une nouvelle tentative de la part du ministère qui cherche à se dégager de ses responsabilités. Il propose de renvoyer à une date indéfinie l'étude de ce problème d'une si grande importance à l'heure actuelle: Voici ce paragraphe:

Vous serez appelés à prolonger d'un an les chartes des Banques du Canada afin que le Parlement puisse, avant d'entreprendre la révision décennale de la Loi des banques, connaître les résultats de la Conférence économique et financière mondiale qui sera prochainement appelée à étudier les problèmes financiers, économiques et monétaires.

C'est tout ce que nous trouvons dans le discours du trône au sujet de cette si importante question. Le geste que pose le Gouvernement en remettant à plus tard l'étude de la loi des banques est vraiment extraordinaire, étant donné le fait,—ce que le ministère sait fort bien,—que les opérations de banque et autres problèmes connexes occupent plus actuellement l'attention de tous les Canadiens et sont plus généralement discutés que tous autres. Remettre ainsi à plus tard la révision de la loi des banques à cause d'une conférence mondiale n'est qu'invoquer un prétexte. Le Gouvernement prend ce moyen pour ne pas provoquer un débat, au cours de la présente session, sur la question de la monnaie, du crédit et des opérations de banque. On veut remettre l'examen de cette question jusqu'à la tenue d'une conférence mondiale. Quelle a été l'attitude du ministre du Commerce (M. Stevens) au cours de la dernière session? Il a déclaré qu'il ne convenait pas d'étudier cette question au cours de la dernière session, parce qu'elle devait faire l'objet d'un examen à la conférence économique impériale qui allait avoir lieu. Les affaires bancaires devaient y être l'un des principaux sujets d'étude; je crois même que le ministre avait placé l'importance de cette question au même rang que celle des tarifs. Qu'a fait la conférence économique impériale en vue de la solution de ce problème?